Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 mai 2012.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 DU 143 - Echange de volumes dans l'immeuble à construire dit « T8 » 115-121 avenue de France (13e).

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant la délibération 2011 DU 93 par laquelle le Conseil de Paris a approuvé lors de sa séance des 28, 29 et 30 mars 2011 l'acquisition, par voie d'échange immobilier l'ensemble municipal situé 19 à 23 rue de Vienne / 38 - 46 rue du Rocher / 45 rue de Rome (8e), de la partie bureau de l'immeuble à construire T8 situé 115-121 avenue de France (13e) ;

Considérant le contrat notarié signé le 28 juin 2011 par lequel la Ville de Paris est devenue propriétaire de la partie bureau de cet ensemble immobilier ;

Considérant la nécessité d'échanger avec NEXIMMO 51 des volumes et modifier des servitudes d'accès dans cet ensemble immobilier pour faciliter l'accessibilité aux équipements techniques ;

Vu l'avis de France Domaine du 6 avril 2012 ;

Vu l'avis du Maire du 13e arrondissement en date du 24 avril 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 7 mai 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne HIDALGO au nom de la 8e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer l'acte d'échange de volumes et les modifications de servitudes d'accès entre la Ville de Paris et NEXIMMO 51, portant sur l'ensemble immobilier à construire « T8 » situé 115-121 avenue de France (13e), dont la Ville de Paris est propriétaire de la partie bureau.

Article 2 : Entrée du bien et échange.
- Une dépense réelle de 113.600 € HT, soit 135.865,60 € TTC correspondant à la valeur du bien entrant sera imputée sur l'opération compte foncier, rubrique 8249, compte 21322, mission 90006-99, activité 180, n° individualisation 12V00092DU du budget d'investissement de la Ville de Paris (exercice 2012 et/ou suivants), sous réserve de la décision de financement.
- Une recette réelle de 113.600 € HT, soit 135.865,60 € TTC correspondant à la valeur du bien sortant sera constatée, fonction 824, nature 775 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris (exercice 2012 et/ou suivants).

Cet échange foncier au sens économique à hauteur de 113.600 € HT, soit 135.865,60 € TTC ayant lieu sans soulte, les co-contractants ne paieront réellement que la TVA.